



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 35
Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent

**Projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction
du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie**

LE BAPE ENTREPREND UNE ENQUETE

Québec, le 6 juillet 2015 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le mandat de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, une médiation en environnement concernant le *Projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie* par le ministère des Transports. Le président du BAPE a confié ce mandat qui débute le 6 juillet 2015 à M. Michel Germain, commissaire responsable. Il devra remettre son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas de médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation.

QU'EST-CE QU'UNE MEDIATION ?

La médiation est une démarche souple, généralement de deux mois, en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu. Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par le médiateur du BAPE. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un rapport qui comprend les constatations et l'analyse du médiateur ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public. Dans le respect des requérants et du processus de médiation, les éléments du dossier seront connus au moment de la publication du rapport.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité, 775, route Flavie-Drapeau, Sainte-Flavie ;
- Bibliothèque Olivar-Asselin, 505, route de la Mer, Sainte-Flavie.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le ministère des Transports projette la réfection d'un tronçon d'environ 2 km de la route 132 à Sainte-Flavie et à Grand-Métis pour satisfaire aux normes d'une route nationale en milieu rural avec un débit journalier moyen annuel supérieur à 2 000 véhicules à l'heure. Plus précisément, la réalisation du projet corrigerait des éléments de géométrie déficiente de la route 132, qui posent des problèmes de sécurité routière. De manière générale, le promoteur modifierait le profil en travers de la route en élargissant de 3,55 m à 3,7 m chacune des deux chaussées et en élargissant les accotements de 2,5 m à 3 m. Par ailleurs, il reconstruirait une partie de la route dans une nouvelle emprise sur une distance d'environ 1 300 m, pour réaménager l'intersection de la route 132 avec le chemin Perreault en fixant l'angle de croisement à 90 degrés, pour uniformiser et adoucir la pente longitudinale et pour augmenter les rayons de courbure de la route. Par le fait même, il construirait un nouveau pont sur la rivière Mitis, à 60 m en amont du pont Arthur-Bergeron arrivé à la fin de sa vie utile. Ces modifications routières rendraient la chaussée plus sécuritaire pour les manœuvres d'urgence, comme un freinage brusque, et augmenteraient la distance de visibilité des usagers.

Le pont Arthur-Bergeron serait toutefois conservé étant donné sa valeur patrimoniale. Une fois restauré par le ministère des Transports, le pont serait cédé à la MRC de La Mitis, qui recevrait un montant forfaitaire pour l'entretien à long terme du pont à des fins récréotouristiques.

Le coût total du projet en dollars de 2012 est de 17,5 M\$, dont 1,8 M\$ pour la restauration du pont Arthur-Bergeron et 5,5 M\$ pour la construction du nouveau pont.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rte-132-pont-abergeron@bape.gouv.qc.ca.

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 536
rte-132-pont-abergeron@bape.gouv.qc.ca